

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4706

commission principale : développement économique

objet : **Avenant à la convention triennale 2007-2009 avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Animation économique de la conférence des maires plateau nord**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action a pour objectifs :

- de développer une offre de service locale pour les entreprises,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- de développer une expertise locale permettant d'orienter les actions de la Communauté urbaine.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises : chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Medef Lyon-Rhône, confédération des petites et moyennes entreprises (CG-PME) et fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza).

L'objectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

Le cadre du partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon

Ce partenariat, démarré en 2001, a pris la forme de deux conventions successives permettant de soutenir les actions de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon au niveau de l'animation économique locale qu'elle développe sur le territoire du plateau nord.

La Communauté urbaine, au vu du partenariat positif pour le développement de ce territoire, a souhaité poursuivre son soutien à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon par la signature d'une convention 2007-2009.

L'objet du présent rapport est de :

- présenter le bilan de l'année 2007,
- proposer un avenant à la convention de trois ans (2007-2009), faisant l'objet d'un financement annuel,
- présenter le plan d'action 2008 de la conférence des maires plateau nord.

Le bilan de l'année 2007

L'offre de services développée pour les entreprises a comme bilan :

- 30 entreprises rencontrées,
- 56 demandes d'implantation,
- accompagnement à la commercialisation de terrains : 32 demandes ayant fait l'objet de propositions (cité Park, pavillons de Sermenaz, parc des Mercières, etc.),
- 10 problématiques entreprises traitées (aménagement urbain, entretien d'espaces verts, sécurité routière, accès réseau haut débit, offre de stationnement, etc.),
- suivi des projets d'aménagements urbains (pôle d'échanges sur la gare de Sathonay-Camp ; aménagement de la ligne TCL C2 ; aménagement de la zone d'activité de Sermenaz ; requalification de la ZI Perica),
- projet de pépinière d'entreprises Cap Nord : suivi et coordination du projet, recherche de partenariat privé, suivi de l'engagement du chantier de réhabilitation des locaux, définition des modalités de gestion, structuration du budget, mobilisation des financements, définition du plan de promotion,
- plan de déplacement interentreprises (12 entreprises concernées) : encadrement du bureau d'étude, élaboration du plan d'actions, gestion de l'interface entre bureau d'études et entreprises, mobilisation des partenariats fonctionnels, promotion de la démarche auprès des entreprises,
- coordination du projet de crèche interentreprises : participation au comité de pilotage, accompagnement du projet immobilier.

Le programme d'actions 2008

L'animation économique se décompose comme suit :

a) - Relations et offres de services aux entreprises

- améliorer les contacts entreprises : accroître la qualité des réponses aux entreprises et cibler les entreprises prioritaires (suivi des comptes clés, entreprises des pôles de compétitivité...),
- création d'un kit implantation comme support de promotion du territoire.

b) - Espaces d'accueil des entreprises

- poursuivre l'implication dans les projets de requalification des zones d'activités (identification des besoins des entreprises),
- soutien à la sortie et à la commercialisation de divers programmes (parc des Mercières, cité Park, nouveau parc avenue de l'industrie, site de l'hippodrome à Rillieux la Pape).

c) - Projets

- projet de pépinière d'entreprises : coordination de l'ouverture de la pépinière (pour avril 2008) ; commercialisation de l'outil,
- plan de déplacement interentreprises : accompagnement de l'association Perica dans la mise en œuvre du plan d'actions,
- crèche entreprises : accompagnement de l'association Perica dans le développement du projet,
- approfondissement du dispositif de veille des entreprises notamment sur les entreprises clés : suivi des 15 entreprises majeures du territoire,
- centralisation et accompagnement des offres et demandes d'implantation.

Le financement

Afin de soutenir ce plan d'actions, la Communauté urbaine pourrait apporter une contribution financière de 82 000 € à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour l'année 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, forfaitaire et non révisable, de 82 000 € pour le programme d'actions 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale 2007-2009 avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

3° - La dépense correspondante de 82 000 € sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 380 - fonction 90 - opération 0851 selon la répartition suivante : 80 % en 2008, soit 65 600 € et 20 % en 2009, soit 16 400 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,